PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS DE MOTION

Règlement 357-2025 -Code d'éthique et déontologie employé

Avis de motion

Avis de motion est donné par Carl Michael Lemelin, à l'effet qu'un règlement portant le numéro 357-2025 sera présenté pour adoption lors de la prochaine séance du conseil municipal le 1 décembre 2025. Le règlement prévoit le remplacement du règlement 332-2022 établissant un code d'éthique et déontologie des employés municipaux.

Que ledit règlement a pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Dépôt du projet de règlement

Que le conseil municipal a présenté et que Carl Michael Lemelin a déposé, le 10 novembre 2025, le projet de règlement N°357-2025 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°357-2025 Code d'éthique et déontologie des employés sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1er décembre 2025 à 19h30, à l'édifice municipal et communautaire au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Irène, QC, G0J 2P0;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Irène, G0J 2P0, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.sainteirene.com.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 11 NOVEMBRE 2025

_____
Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière trésorière